



## Dénonciation calomnieuses et pervers

-----  
Par Dje

Bonjour, je viens vers vous car je détiens des preuves sur quelqu'un qui a montré son pénis à des mineurs sur snapchat. Qu'est-ce que l'on risque en dénonçant cette personne en sachant que les faits se sont produits en février ? Ensuite cette même personne étant un pervers narcissique harcèle pour conjoint en faisant des dénonciations calomnieuses le mettant dans une mauvaise situation à son travail qu'elle action peut-il faire pour se défendre ?  
Cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour  
Il faut envisager le dépôt de plainte.  
L'atteinte à la pudeur ou l'exhibition sont punis par la loi.